

PRIX D'ABONNEMENT

INVARIALEMENT PAYABLE D'AVANCE.

Edition Semi-Quotidienne, 12 mois..... \$3.00
 Edition Hebdomadaire, 12 mois..... 1.50
 Pour les Etats-Unis.

Edition Semi-Quotidienne, 12 mois..... 4.00
 Edition Hebdomadaire, 12 mois..... 2.00
 Les frais de port pour le Canada payés par l'éditeur.

Il sera chargé 50 centimes de surplus par an, à ceux qui ne paieront pas d'avance. Ceux qui veulent discontinuer, doivent en donner avis au moins un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement, qui ne sera nullement de six mois, pour l'Edition Semi-Quotidienne et de 12 mois pour l'Edition Hebdomadaire, les arriérés acquittés.

LE CONSTITUTIONNEL

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE.

KOSSUTH DUVAL, Redacteur-en-Chef.

BRUNO DUVAL, Editeur-Propriétaire.

ANNONCES.

Par ligne.

Edition Semi-Quotidienne, première insertion, Breviers..... \$50.10
 Do Insertions subséquentes..... 00.03
 Une colonne pour 12 mois..... 60.00
 Do do 6 mois..... 30.00
 Do do 3 mois..... 15.00

Edition Hebdomadaire, à forfait.....

Toutes annonces sans conditions, seront insérées jusqu'à contre-ordre, à 10 et 25c. la ligne. Tout ordre pour discontinuer une annonce doit être par écrit.

Toutes correspondances, etc., doivent être adressées au propriétaire du Constitutionnel, adresses et munies d'une signature responsable.

NO. 10 RUE CRAIG.

Feuilleton du "Constitutionnel."

LES ETAPES
D'UNE
CONVERSION

PAR PAUL FEVAL.

(Suite)

VI

LA CONFESSION.

Le docteur Olivier était précieusement un ami personnel de Broussais et un praticien de premier mérite. Il attaqua la maladie ÉNERGIQUEMENT, comme ils disent (et ces façons de parler extravagantes plaisaient aux malades qui n'en peuvent mais); il avait saigné "coup sur coup" quatre fois, dans son ardent désir de sauver; il avait saigné aussi bien huit fois, sans les syncopes qui surviennent. Cependant, les "accidents" cessèrent. Il y eut affaiblissement général, un état qui ressemblait déjà à l'antéanesthésie. Tu as pu voir que le docteur Olivier ne s'y trompait pas de beaucoup, puisqu'il demandait un miracle au Dieu qu'il ne croyait point. Nous l'entendions, Charles et moi, de la porte au-dessus de laquelle nous étions toujours. Il s'était jeté au hasard sur son petit lit, et maudissait son impuissance avec une véritable désespoir. Ah! le père était bien aimé!

M. le curé se pencha au-dessus de la couche très basse où papa était étendu et approcha le crucifix de ses lèvres.

Dans le silence profond qui remplissait tout à coup la chambre, la voix de maman s'éleva encore, disant avec l'accent de la supplication:

— Mon bon chéri, c'est M. Jamond qui nous aime, et ton Dieu, ton cher Dieu est auprès de ta bouche.

Louise murmura en élevant ses mains jointes:

— Jésus, exaucez-nous!

Le front de la pauvre Anne pendait sur sa poitrine. Celle-là était toute jeune et trop faible contre l'angoisse. Elle avait déjà plusieurs fois perdu le sentiment.

Charles me dit à l'oreille:

— Je fais vœu d'aller à Sainte-Anne d'Auray à pied... et pieds nus depuis la ville. Promets aussi quelque chose.

— Pour qu'il vive? demandai-je.

— Oh! oui, répondit mon frère, pour qu'il vive! Mais si ce n'est pas votre volonté, Dieu Seigneur, pour qu'il meure comme il a vécu, en chrétien, confesse saintement, heureux de la divine communion reçue...

— Je ne veux pas demander cela, m'écriai-je, car ces choses n'étaient rien pour moi auprès de la vie: qu'il vive! qu'il vive seulement! Et j'irai au bout du monde!

M. le curé m'avait entendu; il fit un signe pour imposer le silence, et il approcha ses lèvres tout contre l'oreille de papa, disant très-bas:

— Mon cher ami, mon bien-aimé frère, voici le sauveur Jésus qui parle à votre âme par ma voix, l'entendez-vous?

Il se tut, toutes les respirations étaient suspendues. Le malade ne bougea ni ne répondit, mais ses lèvres qui étaient convulsivement closes, depuis qu'il avait quitté sa chambre, semblaient se desserrer, hélas! si peu! Derrière Charles et moi le docteur haletait. Maman disait sans savoir qu'elle parlait:

— Jésus! Jésus! ô Jésus! souverain maître Jésus! ayez pitié, pitié! pitié!

Une seconde fois, M. Jamond ordonna le silence d'un geste, puis ayant approché son oreille il écouta très-attentivement.

— Il a entendu! s'écria derrière nous le docteur: voilà que ses yeux écoutent.

— Il a entendu, répéta M. Jamond qui ajouta: et il a répondu.

Puis il dit encore:

— Eloignez-vous, pour que je puisse recevoir sa confession.

Maman se laissa tomber à genoux et balsa la terre dans un de ces transports de joie qui peuvent traverser les plus cruelles douleurs. Mon

frère Charles me serrait contre lui. Le docteur nous poussa une seconde fois pour passer, car il reprenait ses droits devant cette lueur d'espoir.

— Essayez de donner la potion, dit-il, nous allons renouveler les sinapismes.

Mon regard était rivé au visage de papa qui se ranimait, en vérité, car ses prunelles étaient moins troubles; je crus à deux reprises qu'il me voyait et je baisais le creux de ma main tout doucement pour lui envoyer une caresse. Son front, ses joues et sa gorge perdaient petit à petit cette sinistre couleur de brique qui m'est restée si longtemps dans la mémoire, avec une impression de pâleur sous le rouge: un hâve marbré de pourpre qui laissait de profondes taches noires autour des paupières.

Notre curé voulut donner lui-même la potion pendant que le docteur, relevant les couvertures par le pied, visitait les "chaussures de montarde", dont l'odeur, violente et fade à la fois, est encore en moi au moment où je te parle, enveloppant mes souvenirs d'enfant dans une atmosphère que les orages de ma vie entière n'ont pas su balayer. Je respire toujours cette haleine de l'impuissance humaine à travers laquelle passe comme une secourable purification le souffle des choses divines; un encens qui fonde d'une méphitisme.

Et sans plus attendre, M. le curé, après avoir fait signe au docteur de s'abstenir, commença à demi-voix la récitation du *Confiteor*. Il ne fut point possible d'évacuer le cabinet, parce que les gens massés dans la pièce voisine opposaient à ceux qui voulaient sortir une barrière compacte, mais chacun s'écarta du mieux qu'il put, et les plus voisins s'agenouillèrent en tournant le dos. Il est certain que beaucoup attendaient un miracle, et pauvre maman, les deux mains tendues ardemment vers le ciel, avait des rayons autour de ses lèvres.

— Prie de tout ton cœur, petit Jean, me disait Charles, ah! que je voudrais être enfant! La prière des enfants force Dieu!

— Je prie tant que je peux, répondis-je, mais c'est pour qu'il reste avec nous toujours, que je prie!

Je m'essuyai les yeux à pleines mains pour mieux voir, car il me semblait que papa embrassait le crucifix.

C'était vrai, et plus d'un l'avait vu. Juliette traversa la chambre pour prendre maman dans ses bras.

Au bout d'une minute à peu près, M. le curé se redressa et récita la formule de l'absolution. De toute part un murmure allait: "Il s'est confessé, il s'est confessé!"

— Et ça n'a pas été long, dit Juliette, le vrai chrétien qu'il est! Et ce ne sera pas la dernière fois, si Dieu écoute tant de prières qui montent pour notre monsieur de partout!

M. le curé jeta un regard vers le docteur Olivier qui restait au pied du lit. Je compris très-bien que ce regard voulait dire:

— Y a-t-il assez d'espoir pour retarder l'extême-onction?

Le docteur Olivier vint au chevet et prit le pouls de papa qui reposait maintenant bien droit, la tête au milieu de l'oreiller. J'ai dit que la couleur écarlate de son visage s'effaçait peu à peu depuis quelque temps. Nulle trace n'en resta bientôt. Il avait maintenant une figure de marbre avec les deux yeux fermés et la bouche entrouverte; tout cela exprimait le calme de la complète lassitude. Le docteur consulta le pouls avec une extrême attention, l'œil fixé sur sa montre à secondes. J'essayais de lire son impression sur ses traits. Quand il lâcha le bras, il baissa la tête, et M. le curé fit un signe à l'assistant, qui ouvrit aussitôt la boîte contenant l'huile consacrée.

Je vis ma sœur aînée qui soutenait la plus jeune pour l'empêcher de tomber à la renverse, et tout ce flux d'espoir soudain qui m'avait envahi le cœur y laissa un vide profond.

Mais je puis bien dire que j'étais le seul ici pour éprouver ce sentiment de révolte et de découragement. Charles rendait grâce avec une résignation qui me semblait dénaturée. Ma jeune sœur elle-même, dont le corps seul était défaillant, avait comme une joie dans ses larmes. Et maman! oh! notre mère admirable qui chérissait si ardemment son humble bonheur! maman, notre cœur et no-

tre courage! Elle était là entre son mari mourant, l'amour de sa jeunesse et de ses longs jours, le père de ses enfants bien-aimés, et son Dieu vivant, son Dieu vainqueur, mais couronné de souffrances et de miséricordes. Elle ne murmurait pas, non, je l'affirme, et j'affirme qu'elle bénissait à travers ses sanglots éclairés par un sublime sourire!

Il y a une ivresse dans la foi. Et comment la plus grande de toutes les forces humaines n'aurait-elle pas ses transports? La Foi! La Vertu mère qui contient en soi l'excellence des deux autres Vertus: l'Espérance et l'Amour! Est-il possible de croire sans espérer, d'espérer sans aimer avec une adoration infinie?

Jésus, mon Dieu! ô divin Jésus de ma mère! Jésus créateur, Seigneur, bienfaiteur et libérateur! Vous qui vous montrez dans l'attrait de votre clémence aux simples et aux faibles, pourquoi ne pas verser un rayon de votre infinie bonté au sein de ces nobles et belles intelligences aveuglées qui se détournent de vous? C'est vous qui les avez faites, ô Dieu! à l'aveugle de toutes choses, et la guerre insensée qu'elles vous déclarent est née de ce dangereux don de puissance que vous mitez en elles. L'orgueil qui égara l'archange rebelle les suscite contre vous: Seigneur, je vous demande pour ces vastes esprits, dont quelques-uns sont en même temps de si généreux cœurs, un peu, une goutte, mon Dieu, un atome de cette précieuse foi qui éblouissait les regards de ma mère!

Je sais bien que vous vous montrez à tous, Jésus, maître clément; aujourd'hui comme aux premiers jours, vous portez la lumière que le monde ne veut point voir, et vous sollicitez en vain l'hospitalité dans votre propre maison. Faites davantage, au nom de la Sainte Croix, dressée sur le Calvaire pour le salut de tous les hommes. Ouvrez les portes fermées, emparez-vous avec violence de ceux-là du moins qui vous aiment en croyant vous haïr, puisqu'ils écoutent la voix du malheur, puisqu'un beau milieu des sectaires haineux qui outragent tout jusqu'à l'aumône, ils font l'aumône, certains d'entre eux à plein cœur!

J'en connais... ô Dieu! vous savez de qui je parle. Vous n'avez bien fait le prisonnier de vos secourables colères, moi qui étais sans excuse, moi qui vous avais fait malgré les pieux enseignements de mon berceau, malgré la mémoire de mon père, de ma mère et de mon frère, malgré ce parfum d'encens et de ferveur, de pleurs et de fleurs que ma première communion entretenait dans mon souvenir. Vous n'avez frappé, Jésus, au comble de mon heureuse fortune, quand je me croyais fort contre vous; votre main, et qu'elle soit ardemment bénie! a brisé mes espoirs terrestres, humilié mon orgueil, anéanti l'édifice entier que j'avais bâti sur le sable; j'ai vu mes enfants pauvres et ma famille dispersée; ma renommée est morte de mon vivant, mes amis ont porté en souriant le deuil de mon honneur... ô Jésus! Jésus! douceur infinie, compassion sans bornes, vous n'avez combié de ce bienfait inestimable: la Foi! je me suis courbé sans murmure sous le poids de votre main, j'ai baigné la terre aux pieds de votre courroux, je me suis traîné sur mes genoux, j'ai rampe, j'ai crié du plus profond de ma misère acceptée: "Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel!"

Et me voilà réfugié dans mon âme, ou vous êtes, où vous avez fait ces grandes choses dans mon âme, votre esclavage, qui pleure l'allégresse des consolés. Votre regard s'est abaissé vers ma résignation. Votre miséricorde est sur moi et sur ma maison, parce que nous vivons dans votre crainte. Seigneur, Seigneur, vous avez relevé vos enfants à l'abri des injures de la mort; les hommes ne peuvent rien contre leur bonheur qui est en vous, ni contre leur gloire, qui consiste à s'annihiler dans votre gloire. Nous vous louons, ô roi de l'éternel amour! nous vous proclamons, ô Dieu des miracles! des commissions! Nous vous adorons, ô trois fois saint, Père de l'immense majesté! Nous avons la foi, Saint, Saint, Saint, vous nous avez donné la Foi! Soyez glorifié au-dessus des Cieux!

(A continuer.)

COMMERCE.

Marché de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 15 Juin 1881

Corrigé tous les Lundis, Mercredis et Samedis.

FARINE.

Farine de Blé, de la camp	\$ c	\$ c
par 100.....	3 00	à 3 25
Farine d'avoine.....	2 40	à 2 60
Farine de Blé d'Inde.....	2 00	à 2 20
Sarrasin.....	2 00	à 2 25

VIANDES.

Bœuf à la livre.....	08	à 0 10
Lard.....	0 10	à 0 15
Mouton au quartier.....	0 40	à 0 50
Agneau.....	0 50	à 0 75
Veau à la livre.....	0 00	à 0 20
Lard (sans par 100).....	5 50	à 6 00
Bœuf par 100 livres.....	4 00	à 5 00
Patates par 100 livres.....	0 35	à 0 40
Sucre d'étable à la livre.....	0 9	à 1 10
Sirof d'étable au gallon.....	0 80	à 1 00
Miel à la livre.....	0 10	à 0 15
Beurre frais à la douzaine.....	0 15	à 0 20
Beurre frais à la livre.....	0 20	à 0 25
Beurre salé.....	15	à 20
Saindoux.....	0 13	à 0 15
Promaga.....	0 15	à 0 17
Lait.....	1 00	à 1 10

OIGNONS.

Blé par minot.....	1 25	à 1 30
Pois.....	0 90	à 1 00
Orges.....	0 50	à 0 55
Avoine.....	0 35	à 0 40
Sarrasin.....	0 50	à 0 70
Lait.....	1 00	à 1 05
Wit.....	2 00	à 2 50
Blé d'Inde par minot.....	0 80	à 0 90

VOLAILLES.

Dindes au couple.....	1 00	à 1 50
Oies au couple.....	0 80	à 1 00
Canards au couple.....	0 45	à 0 50
Poules au couple.....	0 30	à 0 40
Poulets au couple.....	0 25	à 0 30

LEGUMES.

Pommes au quart.....	2 50	à 3 00
Fèves par minot.....	0 80	à 1 00
Oignons par minot.....	0 80	à 1 00
Foin.....	\$10.00	le cent
Paille.....	\$1.00	do

PRIX DU MARCHÉ DE DÉTAIL DE MONTREAL.

Montréal, 13 Juin 1881.
 Corrigé tous les Mardis et Vendredis par les Clercs du Marché Bonsecours.

LAITERIE.

Beurre frais à la livre.....	0 25	à 0 30
Beurre salé.....	0 18	à 0 22
Promaga à la livre.....	0 10	à 0 12

LÉGUMES.

Pommes au Baril.....	1 00	à 1 75
Pommes fanées.....	0 00	à 0 00
Patates au sac.....	0 45	à 0 50
Fèves par minot.....	1 10	à 1 12
Navets jaunes par brl.....	0 60	à 0 00
Oignons rouges par brl.....	0 60	à 0 00
Do blanc par minot.....	0 30	à 0 35
Carotte.....	0 40	à 0 75
Betteraves.....	0 40	à 0 50
Choux par douzaine.....	0 40	à 0 50

VIANDES.

Bœuf à la livre (steak).....	0 10	à 0 12
Do à soupe.....	0 05	à 0 07
Bœuf salé.....	0 8	à 0 10
Jambon à la livre.....	0 12	à 0 14
Lard.....	0 9	à 0 10
Mouton par livre.....	0 08	à 0 10
Veau.....	0 06	à 0 10
Agneau par do.....	0 10	à 0 13
Lard frais par 100 lbs.....	7 50	à 8 00
Bœuf par 100 lbs.....	5 00	à 7 50
Livres.....	9 20	à 0 25

VOLAILLES.

Dindes à la livre.....	0 12	à 0 10
Dindes (vieux) au couple.....	1 50	à 2 00
Dindes (jeun s) do.....	1 25	à 1 50
Oies.....	1 00	à 1 20
Oies à la livre.....	0 07	à 0 03
Canards au couple.....	0 60	à 0 70
Poules.....	0 30	à 0 50
Poules à la livre.....	0 10	à 0 00

FARINE.

Farine de Blé, 100 livres par 100.....	3 00	à 3 30
Farine d'avoine.....	2 40	à 2 50
Farine de Blé d'Inde.....	1 25	à 1 40
Sarrasin.....	0 80	à 0 90
Blé par minot.....	0 90	à 0 90
Pois.....	0 90	à 1 00
Orges.....	0 70	à 0 85
Sarrasin.....	0 45	à 0 50
Lait.....	0 00	à 0 30
Mil.....	1 50	à 1 30
Blé d'Inde par minot.....	0 70	à 0 80
Avoine à l'apoc.....	0 70	à 0 80

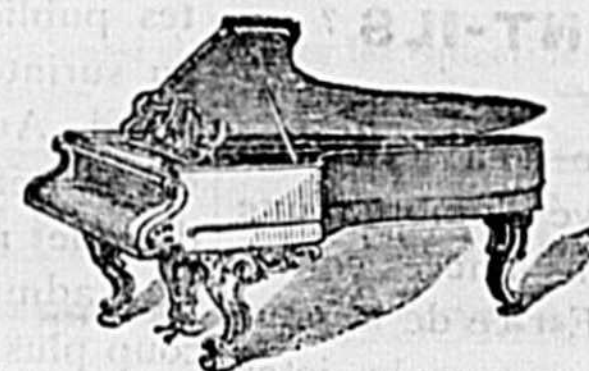
GIMES.

Canards (sauvages) au couple.....	0 50	à 0 60
do.....	0 00	à 1 25
Poulets par douzaine.....	2 50	à 3 00
Beccas au couple.....	1 00	à 1 25
Eggs domestique au couple.....	0 20	à 0 25
Pardrix au couple.....	0 60	à 0 70
Tourtes à la douzaine.....	0 00	à 0 00

DIVERS.

Sucre d'étable à la livre.....	0 08	à 0 10
Sirof d'étable au gallon.....	0 80	à 1 00
Miel à la livre.....	0 10	à 0 12
Beurre frais à la douzaine.....	0 20	à 0 25
Pisson frais.....	0 0	à 0
Saindoux au sac.....	20	

GRAND TRIOMPHE.



L. E. N. PRATTE.

AGENT DE

PIANOS ET ORGUES - HARMONIUMS

Américains, CANADIENS et Européens,

No. 28 Rue Notre-Dame,

[Au Magasin de Musique de A. J. BOUCHER]

MONTREAL.

Mr. PRATTE

Est l'exposant qui avait le plus grand nombre d'instruments de musique et qui a obtenu le plus grand nombre de premiers prix et diplômes à

L'EXPOSITION DE LA PUISSANCE DE 1880.

Pour Piano carré, 1^{er} GRAND PRIX EXTRA, Hazelton, frères, New-York.
 Pour Piano carré, 2nd GRAND PRIX EXTRA, Kranich & Bach, New-York.
 Pour Piano droit américain, DIPLOME DE 1^{re} CLASSE, Hazelton, frères, New-York.
 Pour Piano droit européen, 1^{er} GRAND PRIX EXTRA, C. H. Hara (Paris).
 Pour Orgue-Harmonium d'Eglise, 1^{er} PRIX, Cie de la Puissance, Bowmanville, Ont.
 Pour Orgue de Salon, DIPLOME DE 1^{re} CLASSE, Cie de la Puissance, Bowmanville, Ont.
 Pour Org-Harmonium-Orchestre 1^{er} GRAND PRIX EXTRA, Alexandre, (Paris).
 Pour Orgue-Valise, DIPLOME DE 1^{re} CLASSE, Cie de la Puissance, Bowmanville, Ont.
 Pour Org-Harmonium d'Eglise, DIPLOME DE 1^{re} CLASSE, Karn & Cie, Woodstock, Ont.

RÉSUMÉ.

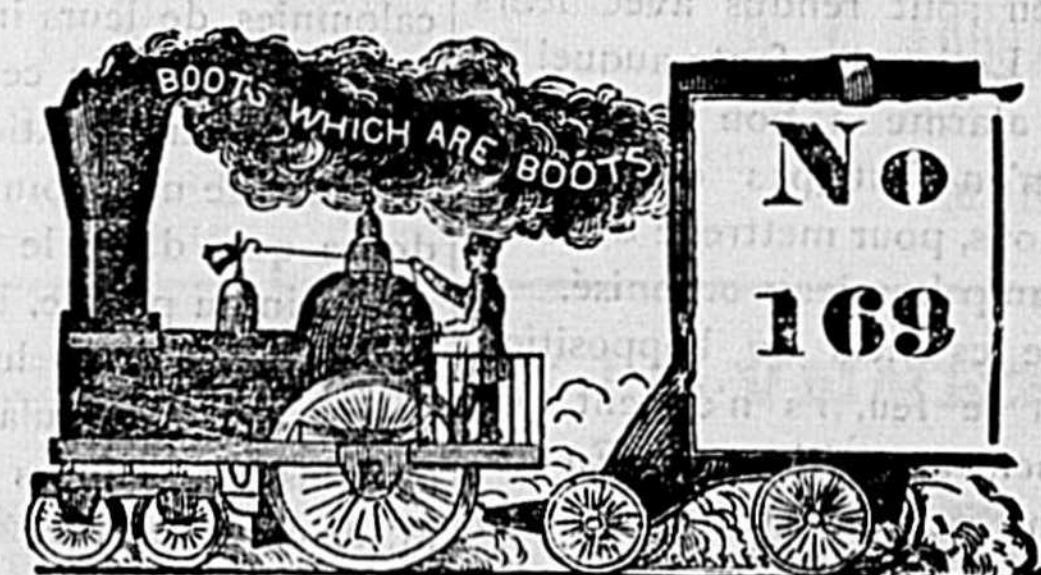
3 — 1^{ers} Grands Prix "Extra"
 4 — Diplôme de 1^{re} Classe,
 1 — Premier Prix. 1 — Second Prix
 9 Récompenses.

Trois-Rivières, 30 Décembre 1879

Montreal Branch Store

L. N. LUSSIER & CO.

Nouveau Magasin



DE CHAUSSURES

OUVERT AU

NO. 169 RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES

— PAR —

L. N. LUSSIER & CIE.

Cette maison, maintenant si avantageusement connue du public tri-rivierien, a le plaisir d'annoncer à ses nombreuses pratiques et au public en général qu'elle a toujours en main, à l'endroit ci-haut désigné, le plus bel assortiment de Chaussures Françaises et Américaines, telles que :

BOTTINES FRANÇAISES pour Hommes, Femmes et Enfants,
 CONGRÈS POUR MESSIEURS, BOTTINES POUR DAMES,
 BOTTINES POUR ENFANTS, SOULIERS, BOTTES POUR HOMMES
 De toutes grandeurs, de première manufacture et de patrons les plus nouveaux.

Vo le printemps arrivé, c'est le temps de se procurer de bonnes Chaussures. N'oubliez pas à cet effet, d'aller faire une visite au Nouveau Magasin de N. L. LUSSIER & CIE. C'est l'endroit où l'on trouvera des articles de goût et ce qui n'est pas à dédaigner, à bon marché.

Marchandises nouvelles reçues toutes les semaines
 Trois Rivières, 14 Octobre 1880,

LE CONSTITUTIONNEL



TROIS-RIVIERES, 20 Juin 1881

OU EN SONT-ILS ?

La session touche à sa fin et l'on n'a pas encore trouvé l'ombre d'une preuve des accusations lancées contre le gouvernement. Est-ce de la poudre que les libéraux ont voulu jeter aux yeux des honnêtes gens en prévision des prochaines élections, ou est-ce l'intérêt général qui les a guidés dans toutes leurs démarches ?

La réponse est des plus faciles. Il n'y a qu'un sentiment parmi le public intelligent et impartial à l'égard des motifs dont sont animés les détracteurs de l'administration actuelle.

Non seulement nos amis mais même nos adversaires, tel que le *Witness* de Montréal, désapprouvent entièrement la conduite tenue par l'opposition pendant la présente session.

Voici ce que ce journal publie en date du 13 courant :

« Plus la session avance, plus l'incapacité de l'opposition devient évidente. Le parti n'a pas de politique déterminée, et il n'y a pas même unité dans ses rangs. On dit que la motion de M. Joly, pour une enquête sur l'administration du chemin de fer du Nord, avait été faite sans que M. Mercier en fût averti. Ce n'est pas la première fois que le chef de l'opposition est accusé de présenter des motions, sous l'impulsion du moment, ou après s'être consulté tout seul, et comme il est toujours arrivé que ces motions étaient inutiles, sinon nuisibles, il ferait aussi bien de changer de système.

La position de chef de l'opposition n'est pas seulement honorifique ; elle n'a pas seulement pour objet de lui faire passer quelques heures agréables et de lui donner de la notoriété et une position plus élevée dans son parti ; elle entraîne avec elle un peu de travail et de dévouement.

On avait droit d'espérer que les députés libéraux feraient preuve de plus d'habileté, d'énergie, de soin, dans l'exécution de leurs devoirs. Des bancs de l'opposition, y a-t-il eu preuve de cette énergie, combinée avec la prudence et accompagnée d'une sérieuse habileté ?

Y a-t-il eu aucune preuve de capacité démontrée ?

A-t-on témoigné du moindre zèle honnête, même s'il avait été imprudent ? Non.

Tout le monde se demande où les libéraux en sont rendus avec leurs enquêtes. Le jeu d'enfants auquel ils se livrent alarme à bon droit leur parti. Il n'en faut pas d'avantage, croyons-nous, pour mettre le désarroi dans le camp le mieux organisé.

Lorsque les chefs de l'opposition ont ouvert le feu, ils n'étaient pas suffisamment amunitionnés. En sus, connaissant peu la stratégie, leurs canons de gros calibre ont porté à faux. De là défaites sur défaites. L'on a souvent été obligé de retraiter sans emporter avec soi le moindre butin de l'ennemi.

L'affaire Pâquet a raté complètement. Tous les témoignages entendus devant le comité d'enquête n'ont révélé rien autre chose que les faits admis par l'honorable secrétaire provincial dans sa déclaration à la Chambre. Les membres de ce comité sont tellement convaincus de la futilité de l'accusation qu'ils siègent à de longs intervalles. Leur tâche est d'autant plus facile que les accusateurs n'ont rien à prouver. Ceux-ci sont en quête d'un scandale imaginaire : voilà tout. De là les hésitations, les tâtonnements, les absences.

Le dernier témoin entendu est l'honorable premier ministre. Il résulte de son témoignage que ses collègues et lui n'ont rien reçu ni directe-

ment ni indirectement pour la passation de la loi relative au Crédit Foncier. Au cours de son examen il a lu une lettre de M. Thors dans laquelle celui-ci déclare que la fameuse note publiée par l'*Electeur* est apocryphe et n'a jamais été écrite par un Français, ajoutant que les assertions qu'elle contient sont fausses en tous points.

Cette déclaration de M. Thors donne la mesure de la bonne foi qui préside à la rédaction de la feuille rouge de Québec et celle de l'honorable M. Chapleau complète le fiasco de l'opposition.

Le résultat de l'enquête des comptes publics est également favorable au surintendant du chemin de fer du Nord. Au lieu de trouver M. Sénécal en défaut, on a acquis la certitude que notre propriété provinciale était administrée par lui avec beaucoup plus d'économie qu'elle l'a été sous le gouvernement-Joly.

M. Blumhart a exhibé les contrats démontrant que sur des achats de fer, il avait été payé 30 0/0 de moins que par l'administration précédente.

Quant aux permis de circulation, ou billets de faveur, il appert que, durant les douze mois qui précèdent la nomination de M. Sénécal comme surintendant, il fut délivré 1500 billets de faveur sur la section ouest seulement, c'est-à-dire, entre Montréal et Ottawa, tandis que, durant quatorze mois de gestion de M. Sénécal, il n'a été donné que 1880 permis de cette espèce pour toute la ligne de Québec à Ottawa.

Le patronage, sous le présent régime, est donc beaucoup moins considérable que sous le régime précédent.

En outre, sous le règne des purs, il n'y avait pas moins de quinze à vingt personnes autorisées à délivrer tels permis, lorsqu'il n'y a maintenant que le surintendant qui les accorde.

Est-ce là le système de gaspillage contre lequel l'*Electeur* s'est récrié en termes si violents ?

M. Sénécal a été entendu, il a produit tous les documents demandés concernant son administration. Tous les papiers ont été mis devant le comité des comptes publics ; tous les employés du chemin sont à la disposition du comité et prêts à fournir les renseignements désirables.

Que peut-on demander de plus ? N'est-il pas évident que M. Sénécal est en état de satisfaire ses détracteurs jusque dans les moindres détails de son administration.

Jusqu'à présent, les recherches de nos adversaires ont prouvé l'insanité de leurs accusations et révélé la haute habileté et l'intégrité du surintendant du chemin de fer du Nord.

Où en sont-ils maintenant les monopoleurs de la vertu et de l'honnêteté ? Que reste-t-il de leurs noires calomnies, de leurs injures brutales ? En présence de cette mémorable comédie, l'indignation est montée au cœur de nos compatriotes, et nul doute que dans le cas d'un appel prochain au peuple, le parti au pouvoir sortirait de la lutte plus victorieux et plus populaire que durant les plus beaux jours de l'honorable M. de Boucherville.

Une remarque déplacée.

On aime généralement la nouveauté, mais on n'y gagne pas toujours. Il est vrai que l'on est parfois exigeant, parce que les bons procédés d'un juge à la retraite nous ont quelque peu gâtés. Ce n'est pas une raison toutefois pour avoir à redouter nos tribunaux civils. Grâce à nos lois, la voix de la raison et de la justice domine d'ordinaire celle des passions. Dieu merci, nous sommes éloignés de cette époque où le droit du plus fort l'emportait sur les réclamations du faible et de l'opprimé.

Le Barreau trifluvien a souhaité d'abord la bienvenue à notre nouveau juge. Nous croyons qu'il a eu raison de le faire et nous espérons qu'il n'aura jamais à le regretter. Il est rumeur pourtant qu'il doit y avoir

prochainement une réunion des membres du Barreau. On ne dit pas si cette réunion a pour objet de féliciter par une adresse l'honorable juge Bourgeois sur ses relations avec les avocats. Toutes bonnes que ces relations soient, il paraîtrait qu'elles peuvent être meilleures encore.

Dans une cause de Duval contre Baptist, où le demandeur plaide *in formâ pauperis* (en forme de pauvre,) l'honorable Juge Bourgeois a commencé à rendre son jugement par la remarque suivante :

« Je serais heureux de pouvoir accorder au demandeur le montant réclamé par son action, afin de lui permettre de plaider autrement qu'en forme de pauvre. »

Cette remarque excessivement déplacée a excité l'hilarité parmi les avocats présents. On riait de tous côtés, et cela, aux dépens d'un homme qui n'a pas l'avantage de retirer une paie de \$4,000 par année. Enfin, nous ne pouvons pas être tous juges et recevoir de gros émoluments pour bien peu de besogne.

Où la loi permet de plaider en forme de pauvre, ou elle ne le permet pas. Si elle ne le permet pas, pourquoi nos tribunaux accordent-ils ce droit aux personnes dénuées de toutes ressources sur présentation d'une requête accompagnée d'une déclaration assermentée à cet effet.

Si elle le permet, en quel honneur un juge peut-il railler un demandeur dans l'exercice d'un droit ? Il est bon d'avoir de l'esprit et d'en faire même, mais il ne convient pas, croyons-nous, de le dépenser en pareille occurrence.

Le demandeur en question connaît le remède aux jugements peu satisfaisants et il doit l'employer. Il n'y a pas de doute que les juges de la Cour d'Appel seront moins enclins à la plaisanterie. D'ailleurs, le tribunal ne peut qu'y gagner en respect et en dignité.

NOTRE FÊTE NATIONALE.

L'excursion à Sorel jeudi prochain, le 23 courant, excite ici le plus grand enthousiasme. Chacun s'estime heureux de pouvoir, lors de notre fête nationale, confraterniser avec ses compatriotes des localités environnantes. Que de poignées de mains on se donnera ; que de paroles amicales on échangera ce jour-là ! Les cœurs battent alors à l'unisson et l'amour de la patrie, si vif déjà, ne pourra que grandir davantage.

Pour donner tout l'éclat possible à cette démonstration patriotique le comité de la Société St. Jean-Baptiste a invité les hon. MM. Chapleau et Laurier ainsi que plusieurs autres orateurs distingués, qui ont bien voulu accepter l'invitation. Ces maîtres de la parole sauront redire, avec une admirable éloquence, les exploits de nos ancêtres et nous rappeler la mission providentielle confiée à notre jeune et cher pays.

Tous les corps de musique du district ainsi que ceux de Sorel et de Joliette prendront part à la fête. Il y aura un concours musical des plus charmants. Il va sans dire que chacun des corps se piquera d'orgueil de remporter la palme.

On nous informe qu'une partie de *cricket* sera jouée sur l'île aux Corbeaux entre le club St. Georges de cette ville et celui de Chambly.

Les citoyens de Joliette et de Berthier se réuniront à ceux de Sorel et de Trois-Rivières pour chômer en commun la fête de notre grand patron.

Pas n'est besoin d'engager nos concitoyens à faire partie de cette brillante excursion : l'enthousiasme est à son comble. Comment peut-il en être autrement ? L'accueil le plus cordial nous attend au delà des limites de notre district. Ne perdons pas une aussi belle occasion de nous amuser tout en resserrant les liens d'amitié qui existent entre nos compatriotes des localités voisines et notre population.

ACTUALITÉS.

On pense que la prorogation des Chambres aura lieu jeudi ou vendredi prochain.

Le bill de l'Université Laval pourrait bien prendre une singulière tournure. Il paraît qu'il y a parmi les conseillers législatifs partage égal de voix. Ce serait alors le président du Conseil, l'honorable M. Ross, qui déciderait du sort des deux institutions rivales. Le vote sur cette question devra être pris aujourd'hui.

Il nous fait plaisir d'apprendre à nos lecteurs que l'octroi demandé en faveur du chemin de fer des Basses Laurentides va être voté, aujourd'hui ou demain, par une majorité de neuf à dix voix.

On lit dans l'*Evénement* du 18 courant : « Le comité des comptes publics appelé à faire enquête sur l'administration du chemin de fer du Nord, ne se réunit plus qu'à grand-peine. M. Sénécal est obligé d'aller lui-même relancer les membres du comité et de les amener à force d'instances à assister à la séance. »

Que dites-vous de ce spectacle d'un accusé courant après ses juges et les forçant de franchir les degrés du tribunal ? C'est un peu fait-il pas l'effet d'un accusé sûr de son acquittement et de juges qui en sont plus sûrs encore.

Que doivent penser de cela les chefs de l'opposition ? Pourquoi toutes leurs clamours, s'ils ne sont pour en imposer à la Chambre et au pays. Jamais encore politiques n'ont été confondus comme MM. Mercier, Joly et Laugelier.

La votation a eu lieu samedi dans les comtés de Pictou et de Colchester.

Le cataclysme prédit par les astrologues a causé beaucoup d'excitation parmi nous. Le beau sexe a paru excessivement éraillé. Pourtant ces vertus devaient lui faire envisager la fin prochaine du monde avec plus de calme. On pleurait, on priait ; on était prêt à tout avouer même les secrets les plus intimes du cœur. Jamais le confessionnal n'a été plus hanté que durant ces jours d'effroi. Nous ne pensons pas qu'il y avait tant de consciences en trouble avec leur Dieu.

Depuis hier matin, tout est rentré dans le calme ; femmes, vieillards et enfants.

L'honorable M. Chapleau et deux ou trois de ses collègues doivent passer en Europe au commencement du mois prochain.

FÊTE-DIEU.

La solennité de la Fête-Dieu a été célébrée hier en cette ville avec une pompe inaccoutumée. Le mauvais temps de la matinée avait empêché la Procession du Très-Saint-Sacrement d'avoir lieu à l'issue de la messe ; elle fut remise après Vêpres.

La Messe a été chantée par le Révd. M. Rheault avec diacre et sous-diacre. Le Révd. M. Cloutier a fait le sermon. L'autel était paré de ses plus riches ornements. L'hon. Juge J. B. Bourgeois et les Messieurs du Barreau avaient pris place au bas-cœur.

Aux Vêpres, le Révd. M. Rheault, curé de cette ville, officiait. Il était près de quatre heures quand la procession commença. Le défilé se fit dans l'ordre suivant : le Dais, porté par MM. les Marguilliers anciens et nouveaux, précédé de la fanfare de la cité ; le clergé ; les chœurs et le chœur ; la magistrature représentée par l'hon. Juge Bourgeois, les Messieurs du Barreau, l'Union St-Joseph, l'Association des Dames Charitables, de la bonne Mort, du Tiers Ordre &c., &c.

La Procession passa par les rues Bonaventure, Notre-Dame, St. Paul, St. Charles et St. Joseph. Deux reposoirs avaient été faits sur son parcours ; le premier se trouvait à la chapelle du couvent des Révérendes Dames Ursulines, où un superbe chœur de voix de femmes exécuta un chant magnifique. Ce reposoir avait été préparé avec le goût le plus exquis et étincelait de mille feux.

Le second reposoir avait été érigé à l'encoignure des rues St. Paul et St. Charles, et était encore magnifique. Au No. 70 rue St. Charles, nous y avons remarqué un joli petit autel qui avait été érigé, ainsi que des ornements et des banderoles de toute couleur qui paraient les maisons en beaucoup d'endroits, entr'autres celle de M. L. D. Paquin, M. J. N. Bureau et le couvent des Ursulines. Deux arches de verdure avaient été dressées devant le Couvent, sur lesquelles on lisait en lettres argentées : *Ecce sponsus venit et Adoramus te, Christe Panis vite*. Une troisième avait été construite au

coin des rues St. Paul et Notre-Dame ; une quatrième, coin des rues St. Paul et St. Benoît et une cinquième vis-à-vis les Nos. 40 et 41 rue St. Paul. Toutes ces diverses arches avaient été faites avec beaucoup de goût et beaucoup de mérite revient à ceux qui y ont mis la main.

Il était près de six heures quand la procession revint à l'église, où un *Te Deum* solennel et la bénédiction du T.-S. Sacrement terminèrent cette imposante cérémonie.

COMMUNIQUÉ.

LETTRE D'OTTAWA.

Depuis que Sulte nous a annoncé que le printemps n'avait jamais existé et que l'année ne se composait que de trois saisons, nous sautons à pieds joints de l'hiver en plein été. Ainsi, durant la semaine dernière, nous nous demandions chaque matin, s'il ne nous faudrait pas reprendre nos fourrures, et aujourd'hui nous avons une chaleur tropicale. Plus que Vennor ce Sulte, il vous règle la température en deux coups de crayon, en faisant une critique littéraire.

Sir Hector Langevin a été reçu avec enthousiasme ici et jamais homme public n'a recueilli témoignage plus sincère de respect et d'affection. Les journaux ont dû vous en parler longuement, mais quelques éloges qu'ils aient faits de cette réception, ils ne se sont pas rendus coupables d'exagération.

Un poète, en passage à Ottawa, a fait remettre à Sir Hector, le quatrain suivant :

Vous deviez l'objet du respect d'une Reine ; Mais avez-vous besoin d'un autre sursis ? Ces flammes allumées ont pâli de peine, En voyant votre nom gravé dans tous les cœurs.

Nous avons reçu hier la visite d'un millier de Montcalais, on a même dit qu'ils étaient au nombre de douze cent. Ces excursionnistes sont venus par le chemin de fer du Nord. A venir jusqu'à ce jour, on se payait des « Moon Light Excursions » à bord de bateaux à vapeur ; mais maintenant depuis les derniers accidents, les bateaux à vapeur sont à la baisse, et désormais on admirera la lune sur un chemin à rail, par une vitesse de quarante milles à l'heure ; c'est moins langoureux, moins poétique, mais c'est beaucoup plus expéditif. Je vous demande un peu le moyen de causer d'amour en chemin de fer. La machine fait un bruit d'enfer, puis les coudes des voyageurs se touchent, puis nous avons tous les yeux braqués les uns sur les autres ; bref, c'est très gênant. Aussi quand on a décidé de profiter d'un voyage au clair de la lune, pour faire décider du bonheur de sa vie, on est obligé de saisir le moment où il n'y a pas trop de bruit, où il n'y a qu'une moitié des voyageurs qui vous regarde, pour faire de suite sa déclaration et sa demande, puis arrivé au lieu de la destination la jeune fille vous dit : oui, en acceptant la main que vous lui offrez pour l'aider à descendre du wagon.

Une partie de la population d'Ottawa voit et même a vu l'éclipse dans la nuit de samedi à dimanche. Je dois vous avouer, à ma honte, que quant à moi, j'ai permis à la lune de se laisser éclipser sans que je fusse témoin du fait. Aussi, dites-moi pourquoi le firmament choisit-il pour nous donner ces représentations, une heure aussi avancée de la nuit ?

Mademoiselle Bazergue qui a obtenu un premier prix au conservatoire de Paris, a donné à Ottawa une soirée dramatique et lyrique. On admire également chez cette artiste la cantatrice et la comédienne. Comme voix, elle possède un contralto superbe. Elle chante avec une pureté de timbre qui ne laisse rien à désirer et elle rencontre toutes les difficultés avec avantage. Non seulement Mademoiselle chante bien, mais elle sait chanter. Elle est aussi très forte comme comédienne. Remarque bien que Mademoiselle Bazergue ne joue pas le drame, mais elle rend admirablement la haute comédie de salon. Ainsi elle joue à la perfection le rôle de Clothilde dans le « Cheveu Blanc » d'Octave Feuillet. Elle est tout-à-fait chez elle dans ce rôle qu'elle rend avec un naturel charmant. Mademoiselle Bazergue doit visiter votre ville, si elle y va, je conseille aux trifliviens d'aller l'entendre et je parie que les plus difficiles à plaire l'applaudiront.

La nouvelle de l'incendie de Québec a jeté la consternation ici, et à défaut de mieux, les citoyens d'Ottawa ont jusqu'à présent, offert leurs

sympathies aux malheureux Québécois ; c'est déjà quelque chose. Il est vrai que quelque chose de plus substantiel aurait été plus effectif, mais enfin on donne ce que l'on a.

LIONEL.

Ottawa, 13 juin 1881.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Séance du 17 Juin.

L'hon. M. FLYNN soumet un projet de loi pour amender l'acte des mines, et il donne sur la nature des amendements qu'il propose des explications qui ne sont pas relevées par l'opposition.

L'hon. M. CHAPLEAU soumet un projet de loi pour amender les lois de l'instruction publique.

En l'absence de l'hon. M. Robertson, l'hon. M. Beaubien propose la réception du rapport du comité des subsides concernant les estimés supplémentaires additionnels.

L'hon. M. L'ANGELE dit que les résolutions relatives à ces estimés, n'ont pas été accompagnées d'un message officiel du lieutenant-gouverneur, et que par conséquent si ce message n'est pas communiqué à la chambre, les résolutions se trouvent entachées d'illégalité et nulles.

L'hon. M. CHAPLEAU donne lecture du message qui accompagnait le discours du trésorier de la province sur le budget et il dit qu'il ne voit pas qu'il soit nécessaire d'un message spécial pour les estimés additionnels qui sont maintenant soumis à l'approbation de la chambre.

L'ORATEUR étant appelé à donner son opinion, dit qu'il faut un message officiel spécial pour chaque catégorie d'estimés que l'on demande à la chambre de sanctionner.

L'hon. M. CHURCH demande si l'on peut procéder quand même sur les estimés qui sont soumis maintenant, et produire le message ensuite.

L'ORATEUR — Certainement. La chambre sanctionne alors l'article \$10,000 pour dépenses contingentes de l'Assemblée législative, y compris impressions et reliure.

On passe ensuite à l'article \$518.65 pour payer les frais d'appel dans la cause de Charest vs. Villeneuve.

Le débat qui s'ensuit occupe la chambre jusqu'à six heures.

Le différend qui a donné lieu à ce procès a eu lieu à Beauport, entre le curé et une partie des commissaires d'écoles d'une paroisse, c'est-à-dire, et les collègues de ceux-ci d'autre part. Et c'est le gouvernement qui est obligé aujourd'hui de payer les pots cassés.

Les hon. MM. Chapleau, Joly, Loranget, Ross, livrent prenent part au débat, l'opposition prétendant que le gouvernement n'a rien à voir dans les procès que peuvent s'engager les commissaires d'écoles d'une paroisse quelconque.

M. LAFONTAINE, de Napierville, propose en amendement, que cet article ne soit pas adopté et que cette chambre est d'avis qu'il est inexpédient que la province paie les frais d'un procès dans lequel elle n'est nullement intéressée.

L'hon. M. LORANGER donne des explications complètes sur la question et il conclut à ce que le gouvernement paie les frais de ce procès.

M. GAUTHIER propose en sous-amendement, qu'il soit résolu que la chambre se déclare satisfaite et qu'elle partage l'opinion du procureur général.

Le vote est pris sur le sous-amendement, qui est adopté par 31 voix contre 22.

M. RINFRET soumet un projet de loi pour amender la charte de la cité de Québec.

Séance du soir.

Plusieurs projets de loi ont été examinés en comité général, rapportés, lus pour la troisième fois et adoptés. De ce nombre est celui incorporant la Compagnie de lumière électrique de Québec et Lévis.

On reprend le débat des estimés supplémentaires additionnels.

A l'article \$1,000 pour une école polytechnique à Québec, l'hon. M. Chapleau réplique ce qu'il a déjà dit à ce sujet, c'est-à-dire que ce sera plutôt à une institution tenant le milieu entre les écoles élémentaires et polytechniques. Le gouvernement, dit-il, n'a pas à l'heure qu'il est les moyens de voter \$6,000 à 7,000 pour fonder une véritable école polytechnique. Dans tous les cas, c'est un pas de fait dans la bonne voie.

L'hon. M. MERCIER profite de la circonstance pour traiter la question de l'éducation au point de vue de notre province. Il fait, comme toujours d'ailleurs, des remarques frappées au coin de la saine raison.

Les autres articles de ces estimés sont adoptés, l'hon. M. Mercier protestant toutefois au nom de la gauche contre le vote de \$12,000 pour construire les fondations des nouveaux édifices du parlement.

Plusieurs projets de loi du gouvernement sont examinés en comité général, rapportés et adoptés. Au nombre de ces projets de loi est celui qui a rapport à la division du département de l'agriculture et des travaux publics.

La séance est levée à 11 40 heures.

Nos lecteurs voudront bien lire l'annonce dans une autre colonne de Mr. U. P. Bureau, agent des célèbres machines à coudre de Wheeler & Wilson.

ans, sachant lire et écrire,	Tient aussi un asse	iment complet
comme apprenti imprimeur.	Parfumerie, Cigares, et	etc., etc.,
	Trois-Rivières, 4 me	31-1-18

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Quebec, 14.

M. GAUTHIER dépose sur le bureau de la chambre la pétition suivante :

Aux Honorables Membres de l'Assemblée Législative en parlement réunis,
L'humble requête des sous-signeés employés permanents de l'Assemblée Législative de la province de Québec, Expose respectueusement :

Que par l'acte 43-44 Victoria, chapitre 21, la Commission pour l'Economie Interne a été autorisée à faire tels changements qu'elle jugerait à propos de faire, pour ne requérir les services de certains employés, que pour l'espace de temps, qui sera jugé nécessaire.

Que vos pétitionnaires ont appris par un ordre en conseil en date du 14 décembre dernier, que les services des employés sous-signeés ne seraient requis, que pendant les sessions seulement et que leur salaire serait réduit en conséquence.

Que vos pétitionnaires ne s'attendaient pas que la loi serait si tôt mise à exécution, se basant pour cela, sur une résolution de l'honorable Conseil Législatif, en date du 24 juillet dernier, qui accorde aux employés du Conseil un délai s'étendant jusqu'à la fin de la session prochaine.

Que la plupart de vos pétitionnaires sont au service de la Chambre depuis quatorze ans, et qu'en acceptant leurs positions, ils ont renoncé aux autres carrières qu'ils avaient embrassées, et qu'ils se trouvent aujourd'hui sans ressources, et incapables de rencontrer les obligations qu'ils ont contractées, lorsqu'ils croyaient qu'ils avaient droit à pouvoir compter sur un traitement convenable et permanent.

C'est pourquoi vos pétitionnaires prient Votre Honorable Chambre de bien vouloir prendre leur requête en sa bienveillante considération soit en les maintenant dans leurs charges respectives, soit en leur accordant leur salaire tout en entier, depuis qu'il a été diminué jusqu'à la fin de la session, comme du reste le Conseil Législatif a jugé à propos de le faire pour ses employés.

Et ne cessent de prier,

A. E. DEMERS,
Greffier des Impressions.
JOSEPH WHYDDON,
Asst. Clk. Eng. Journal.

ED. LE MOINE,

Greffier des Bills Privés.

CHS. P. LINDSAY,

Greffier des Comités.

Z. DUHAMEL,

M. P. A. L.

Plusieurs pétitions sont présentées, lues et acceptées.
Le Président lit une lettre du greffier de la cité remerciant l'Assemblée Législative du don généreux de \$10,000 fait aux victimes de l'incendie.

L'hon. M. BEAUBIEN.—Propose que l'honorable de \$100 payé sur le projet de loi ordonnant la réouverture d'une route dans la paroisse St. Georges de Henryville dans le comté d'Iberville, soit remis, moins les frais de traduction et d'impression.

Après une courte discussion, la proposition est adoptée.

L'hon. M. ROBERTSON propose que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides. Adopté.

Les crédits supplémentaires suivants sont votés :

10. Assemblée législative, dépenses extraordinaires, comprenant les impressions reliure \$10,000.00 ;

20. Pour payer les frais de re Charost vs. Villeneuve, en appel \$518.65 ;

30. Aide accordée aux victimes de l'incendie de Québec \$10,000 ;

40. Ecole des sourds muets de Montréal \$1,000 ;

50. Ecole des arts et des sciences à Québec, payable sur recommandation du Conseil de l'Instruction \$1,000 ;

60. Ecole de municipalité de Notre-Dame de Hull ; pour compléter l'édifice \$150.00 ;

70. Couvent des sœurs grises, Montebello \$150.00 ;

80. Association littéraire et bienveillante des jeunes Irlandais, Montréal, \$200.00 ;

90. Aide pour publication de la "revue légale", \$500.00 ;

100. Aide pour la publication de "La Thémis", \$500.00 ;

110. Phosphate aux sociétés d'agriculture, \$2,500 ;

120. Aides etc. pour les différents traités, ou pamphlets ou publications concernant l'agriculture, la colonisation ou les mines, \$1,000 ;

130. Fondations des nouveaux édifices du parlement, \$12,000 ;

140. Pour payer les ingénieurs pour les mines, \$3,000 ;

150. Hôpital St. Charles Montréal, \$500.

A six heures, le président quitte le fauteuil.

SEANCE DU SOIR.

M. BEAUBIEN propose que la chambre se forme en comité pour étudier le projet de loi autorisant le barreau de la province de Québec, à admettre Joseph Eugène Lépine au nombre de ses membres.

La proposition est adoptée par le vote suivant :

Pour.—Audet, Beaudet, Borgevin, Chapleau, Charlebois, Church, Desaulniers, Deschênes, Duckett, Flynn, Gauthier, Houde, Lalonde, Lorange, Magnan, Marion, Mathieu, Paquet, Parent, Robertson, Robillard, Sawyer, St. Cyr, Taillon, Wurtelle.—25.

Contre.—Blais, Bouthiller, Boutin, Cameron, Gagnon, Irvine, Joly, Laberge, Lafontaine, (Napierville), Langelier (Portneuf), Meikle, Moleur, Poirier, Préfontaine, Rinfret dit Malouin, Watts.—16.

Le comité rapporte le projet sans amendement.

La Chambre se forme en comité pour étudier le projet de loi pour amender la charte du chemin de fer Québec Central. Le comité fait rapport avec certains amendements.

Le projet est adopté en troisième délibération.

Le projet de loi pour constituer la compagnie de colonisation et de crédit des Cantons de l'Est est soumis à l'étude du comité général de la Chambre. Ce projet est voté en troisième délibération.

Les projets de loi suivants sont soumis à l'étude du comité général et votés en troisième délibération.

M. MOLLEUR.—Projet de loi ordonnant la paroisse de Saint-Georges d'Henriville, dans le comté d'Iberville.

M. TAILLON.—Projet de loi pour constituer le bureau d'agence d'immeubles de Montréal.

L'hon. M. PAQUET.—Projet de loi pour constituer l'Institut canadien-français de Lévis.

L'hon. M. CHURCH.—Projet de loi autorisant Dame Marie Anne Claire Symes, épouse de Napoléon Hugues Charles Marie Christian Maret, Marquis de Bessano, héritière instituée en vertu du testament de son père, feu George Barnes Symes, écuyer, assistée de son époux et curateur à la substitution créée par le dit testament, à changer certains placements actuellement faits.

L'hon. M. BEAUBIEN.—Projet de loi pour faciliter le paiement de la dette encourue et des dépenses à faire pour la construction de l'église catholique de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

M. LECAVALIER.—Projet de loi pour confirmer les droits de propriété de Jean Olivier Chevreuil, dans les lots connus et désignés sous les numéros officiels 104, 105 et 110 du cadastre de la paroisse de Saint-Anne du Bout de l'Isle, dans le comté de Jacques-Cartier.

L'hon. M. CHAPLEAU propose le vote en seconde lecture du projet de loi pour amender l'acte 43-44 Vict. chap. III, concernant la division du département de l'agriculture et des travaux publics.—Adopté.

Le projet de loi pour amender la loi des licences de Québec est soumis à l'étude du comité général et voté en troisième délibération.

La chambre se forme en comité général pour étudier le projet de loi pour amender l'acte 42-43 Vict. chap. 28 intitulé : "Acte pour établir des compagnies d'assurance mutuelle". Le projet de loi est adopté en troisième lecture.

Sur proposition de l'hon. M. CHAPLEAU, la chambre s'ajourne à demain à trois heures, il est dix heures et quarante minutes.

QUELQUES CONSIDERATIONS

SUR LES RAPPORTS DE

LA SOCIÉTÉ CIVILE

AVEC

LA RELIGION ET LA FAMILLE

(Suite)

ARTICLE XXXIV

UN DERNIER MOT AUX DÉMAGOGUES.

De France, ne voyons-nous pas, à l'heure qu'il est, des Cardinaux, des Archevêques, des Evêques siéger dans les rangs des sénateurs en vertu même de la constitution, et prendre une part importante à toutes les délibérations de ce corps qui est la personnification de la sagesse nationale ? Au temps des rois très-chrétiens, le clergé n'était-il pas officiellement reconnu comme l'un des grands corps de l'état ? Toutes les fois que la gravité des affaires nécessitait la réunion des états généraux, le clergé ne siégeait-il pas dans ces grandes assemblées sur un pied d'égalité avec les autres classes de citoyens ? C'est au nom de l'égalité, de la liberté et de la fraternité que l'on a renversé cet ancien ordre de choses. La première application que l'on a faite de ces grands principes de liberté, d'égalité, de fraternité révolutionnaires, c'a été de profaner et de fermer les églises d'envoyer les prêtres à la mort ou de les forcer à l'exil. Si l'on étudie avec soin les hommes qui sont aujourd'hui le plus opposés au clergé, on reconnaît facilement qu'ils sont les plus grands adversaires de ces principes démocratiques et révolutionnaires. C'est sans doute au nom de cette liberté qu'ils veulent gêner le prêtre dans l'exercice d'un droit qui lui appartient tout aussi bien qu'à eux-mêmes. C'est au nom de cette égalité qu'ils veulent lui imposer cette loi d'exclusion et la frapper d'ostracisme ; enfin c'est encore au nom de la fraternité révolutionnaire qu'ils déclament le prêtre comme un homme dangereux, dont il faut se défier et qu'il faut bien se garder d'écouter quand il s'agit de faire une élection ou de former son opinion sur quelque question importante ; et qui touche aux plus chers intérêts de notre nation.

Pourquoi cette antipathie ? pourquoi ces soupçons, cette défiance qu'ils s'efforcent par tous les moyens de jeter dans l'esprit de nos compatriotes ? Les prêtres canadiens ne sont-ils pas aussi bien qu'eux les enfants du peuple ? N'ont-ils pas au milieu de ce peuple leurs plus chères affections, et leurs plus grands intérêts ? Leur sort n'est-il pas intimement lié au sien ? La prospérité et les revers de la nation ne leur sont-ils pas communs ? Pourquoi donc chercher à élever un mur de division entre ceux que la nature et la religion ont aussi intimement unis ?

D'où peut donc venir cette patriotique horreur que vous inspire le prêtre ? pourrions-nous leur demander ; quelles sont les raisons qui vous font redouter si fort sa présence, son influence et son action dans ce qui touche aux plus chers intérêts de

notre commune patrie, lorsqu'il a l'intime conviction que le bien commun le demande et que c'est un devoir pour lui, comme pour les autres citoyens de servir son pays dans la mesure de ses forces ? Allons, parlez franchement et dites nous : que manque-t-il à ces hommes pour comprendre convenablement les intérêts de notre pays et le servir utilement ? Sont-ils moins instruits et moins intelligents que ceux qui prennent ordinairement part aux affaires ? Sont-ils par exemple, moins honnêtes que les charlatans politiques dont la mission à éclairer et à diriger le peuple vous paraît incontestable ? Quelque soit votre courage, nous ne croyons pas qu'il aille jusqu'à vouloir attaquer sérieusement votre église sous ce triple chapitre de l'honnêteté, de l'intelligence et de l'éducation.

**

Bilan de la générosité sacerdotale et démocratique.

Vous admettez que le prêtre canadien a assez de lumières et de vertu pour diriger les consciences dans les sentiers du devoir et de l'honneur. Pourquoi donc venez-vous ensuite crier sur tous les tons et décrier dans vos journaux, qu'il faut se défier de lui ; que s'il cherche quelque fois à clore des conseils de la nation des hommes dont il connaît les tendances perverses et les principes dangereux, ce n'est, dites-vous, que par un vil intérêt qu'il agit de la sorte ? Oui, hommes généreux et dévoués au service de vos compatriotes, voilà bien le reproche injurieux que vous avez en le courage de lancer à la face de vos pasteurs. Le clergé canadien, un clergé qui n'est ni plus ni moins que l'élite de la nation, c'est à n'y pas croire, surtout en présence des monuments dont sa générosité et son dévouement ont jalonné les deux rives du grand fleuve jusqu'à la profondeur de nos forêts. Oh ! sans doute, vous qui adressez à vos prêtres ce reproche humiliant vous vous sentez de taille à soutenir le parallèle avec eux pour le nombre et la grandeur des œuvres accomplies en faveur de vos compatriotes. Allons, voyons un peu.

La dîme ! le prêtre a peur de perdre la dîme ! voilà son crime selon vous ; voilà ce qui le frappe d'incapacité politique ! Que vous ayez eu cette idée du clergé, il n'y a là rien de bien surprenant ; car vous l'auriez peut-être jugé par vous-mêmes, et mesuré à votre aune. Mais que vous ayez eu l'imprudence de lui en faire un crime auprès d'un peuple qui sait et qui voit encore tous les jours le noble usage qu'il en fait, pour le soulagement des pauvres et l'éducation chrétienne de la jeunesse, à laquelle il distribue avec abondance le pain de l'intelligence et du cœur dans les nombreux établissements de charité et d'éducation qu'il a élevés avec de si grands sacrifices sur tous les points du pays ; voilà ce qui nous surprend ; voilà ce que nous avons peine à nous expliquer.

Rien de plus facile à démontrer que la vérité des avantages que nous faisons ici. Il suffit de compter nos collèges et nos convents, et de demander à un ennemi de ces établissements le nom de son fondateur. A peine en trouverez-vous un qui ne soit un monument destiné à redire à ceux qui viendront après nous, le nom et la générosité de quelque prêtre distingué, et le noble usage que le clergé en général a fait de la dîme en leur venant largement en aide pour en fêter les fondations, et en faciliter l'entrée aux élèves pauvres surtout par la création de bourses à cette fin. Quand on vient à examiner avec soin les sommes considérables qu'il a fallu dépenser pour mettre sur le pied où nous les voyons ces institutions si éminemment nationales, et qui font l'admiration des étrangers, on comprend alors quels sacrifices ont dû s'imposer ces hommes de dévouement ; car c'est un fait notoire que plusieurs de nos collèges n'ont pas coûté moins de vingt à vingt-cinq mille livres.

Combien d'hommes distingués qui occupent aujourd'hui des postes éminents dans la société, qui défendent avec autant de vaillance que d'habileté nos plus chers intérêts, ont pris à la tâche les armes puissantes de la parole et de la plume qui les mettent en état de lutter avec avantage envers et contre tous ceux qui tenteraient de porter une main sacrilège sur l'arche sainte de notre nationalité ! Parmi ces hommes n'y en a-t-il pas plusieurs qui n'auraient pu réussir à mettre au service de leur pays les rares qualités qu'ils tenaient de la nature, si l'on persécutait et le cœur généreux d'un bon curé n'avaient su les découvrir, et réparer l'erreur de la fortune qui les avait fort mal servis ?

Hélas ! pourquoi faut-il avoir à le constater ici ? ces actes de générosité n'ont pas toujours eu le résultat que la charité de ceux qui les accomplissaient avait le droit d'en attendre. Quelques-uns de ces hommes ont eu le cœur assés mal fait pour se tourner contre leurs bienfaiteurs, et mordre la main qui leur avait distribué le pain de l'intelligence et du cœur tout aussi bien que celui du corps.

Et vous, messieurs, qui vous êtes si fort élevés contre la dîme que la loi de nature aussi bien que la loi divine et humaine fait un devoir aux fidèles de payer à leurs pasteurs, seriez-vous prêts à jurer devant Dieu et devant les hommes que vous n'avez jamais mangé de ce pain de la dîme ? que vous n'avez point reçu du prêtre, ou dans une maison fondée et entretenue en grande partie par la dîme, cette éducation dont vous faites un abus si étrange ?

Mais assez. Voilà un rapide aperçu des monuments et des œuvres que le clergé peut montrer à ceux qui veulent lui demander compte de la dîme.

Maintenant, messieurs, vous qui vous dites les amis du peuple et ses généreux bienfaiteurs, montrez-nous donc ce que vous avez fait pour ce peuple, pour ses pauvres et ses enfants ; où sont les monuments que vous avez élevés dans l'intérêt de notre nationalité ? Je regarde, je recherche avec soin, je parcours le pays d'un bout à l'autre, et je ne trouve rien ! rien ! absolument rien !

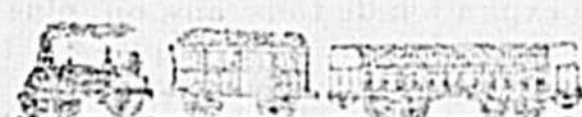
C'est en présence de ces faits que vous avez voulu vous faire un levier de la dîme

pour soulever le peuple contre le clergé ! Non, la vérité est que la dîme a été le moyen providentiel dont Dieu a voulu se servir pour nous conserver comme peuple. Car où en serions-nous sans nos collèges ? Où l'église aurait-elle pu recueillir les hommes du sanctuaire ? où l'état aurait-il pu trouver la science et la capacité nécessaires aux différentes professions libérales, et même aux postes les plus élevés de la hiérarchie sociale, sans ces institutions béniées ? et comment ces institutions auraient-elles pu subsister parmi nous sans la générosité et le dévouement de nos prêtres ?

Vos reproches à l'adresse du clergé sont donc le cri de l'ingratitude et de l'aveuglement ; ils sont aussi mal fondés que vos prétentions au contrôle exclusif de nos affaires nationales.

Nous le réétons en finissant : notre mission comme peuple a un caractère essentiellement religieux. Notre salut national dépend aussi bien de notre salut éternel que de notre attachement à la foi de nos pères. Tant que nous serons fidèles à marcher sur leurs traces, comme eux le ciel nous bénira, comme eux nous prospérerons ; nous avancerons d'un pas ferme et sûr vers l'accomplissement de nos destinées, qui sont sans aucun doute la formation d'une grande nation catholique dans la belle et riche vallée du St. Laurent ! Cette vérité bien comprise nous montrera clairement la route à suivre, même dans les temps les plus difficiles, tels que ceux que nous traversons ; elle soutiendra notre courage lors même que tout semblera désespéré. Ainsi soyons toujours franchement et sincèrement catholiques, et regardons l'avenir avec une pleine et entière confiance.

(FIN.)



Chemin de Fer de Q. M. O. & G.

Changement d'Heures.

A PARTIR DE

Lundi, 16 Mai, 1881.

Les trains partiront comme suit :

	Mixte.	Malle.	Express
Départ de Hochelaga pour Ottawa	8.30 pm	8.30 am	5.15 pm
Arrivée à Ottawa	8.30 am	1.00 pm	9.45 "
Départ de Ottawa pour Hochelaga	7.00 pm	8.10 am	4.55 "
Arrivée à Hochelaga	6.45 am	12.40 pm	9.25 "
Départ de Hochelaga pour Québec	6.00 pm	3.00 pm	10.00 "
Arrivée à Québec	8.00 am	9.15 am	6.30 am
Départ de Québec pour Hochelaga	5.30 pm	10.10 am	10.00 pm
Arrivée à Hochelaga	8.00 am	4.40 pm	6.30 am
Départ de Hochelaga pour St. Jérôme	5.30 pm		
Arrivée à St. Jérôme	7.15 "		
Départ de St. Jérôme pour Hochelaga	6.45 am		
Arrivée à Hochelaga	9.00 "		
Départ de Hochelaga pour Joliette	5.00 pm		
Arrivée à Joliette	7.25 "		
Départ de Joliette pour Hochelaga	5.40 am		
Arrivée à Hochelaga	8.15 "		

(Trains Locaux entre Aymer.)

Les Trains quittent la Gare du Mile-End dix minutes plus tard.

Sur tous les Trains de voyageurs il y a des magnifiques Châssis-Palais et des Châssis Dortoirs élégants sur les Trains de Nuit. Les Trains allant à et venant de Ottawa font retour avec les trains allant à et venant de Québec.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 P. M.

Tous les Trains font leur parcours d'après l'heure de Montréal.

Bureau Général, 13 Places d'Armes.

BUREAU DES BILLETS :

13 PLACE D'ARMES, } MONTREAL.
202 RUE ST. JACQUES, } LOUIS, QUEBEC.
VIS-A-VIS D'HOTEL ST. LOUIS, QUEBEC.
L. A. SENECALE,
Surintendant G.

Glace ! Glace !

Le sous-signé est prêt à recevoir des ordres pour la saison prochaine. Il garantit fournir à ses pratiques de la

GLACE DE PREMIERE QUALITE

REGULIEREMENT A DOMICILE.

PRIX :

Pour la saison finissant le 1er Octobre \$5.00, dont \$2.50 payable dans la première semaine de la distribution et \$2.50 dans la première semaine d'août.

On distribuera la glace aussi à raison de \$1.25 par mois.

Bureau : Rue des Forges, No. 75
T. LEMAY.

Trois-Rivières, 18 Avril 1881.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878

Les Machines à coudre de

WHEELER & WILSON

ont obtenu à cette exposition

LE SEUL GRAND PRIX ET UNE

MEILLEURE D'OR.

Ces machines sont préférables à toutes autres par leur vitesse, leur durabilité et leur construction parfaite.

Chacun peut s'en convaincre en faisant une visite au magasin de

U. P. BUREAU, agent.

RUE NOTRE-DAME.

Trois-Rivières 10 Décembre 1880.

ADRESSES D'AFFAIRES

KOSSUTH DUVAL,
AVOCAT.

Bureau : au Constitutionnel.

Consultations : de 10 hrs. à midi et de

2 hrs. à 4 hrs P. M.

Trois-Rivières, 1er Février 1881.

J. M. DESILETS

AVOCAT.

(Ci-devant Magistrat de District)

TROIS-RIVIERES

Bureau : Rue St. Joseph, No 28 ;

Résidence : Rue Notre-Dame (Est) No 95

CONSULTATIONS :

Au bureau, de 9 heures A. M. à 5 heures P. M.

A Domicile, de 7 à 9 hrs. P. M.

6 Septembre, 1878.

NARCISSE GRENIER,

AVOCAT

No. 31 Rue Des Champs.

En face du Palais de Justice

TROIS-RIVIERES.

HEURES DE BUREAU.—De 9 heures A. M.

à 5 heures P. M.

2 février 1880.

JOSEPH EDOUARD GENEST

AVOCAT

ARTHUR T. GENEST

ARPEUTEUR.

Bureau : No. 39 Rue Bonaventure.

Bureau ouvert de 8 heures A. M. à 5 heures P. M.

Trois-Rivières 30 Janvier 1879

A. L. DESAULNIERS,

AVOCAT

Bureau et résidence, rue Hoc.

Trois-Rivières, 1er Mai 1877.

H. G. MALHOT,

AVOCAT.

Bureau : rue Bonaventure.

Trois-Rivières 1er Mai 1877.

R. S. COOKE,

AVOCAT

Bureau : Rue St. Joseph

Trois-Rivières, 1er Mai 1880.

GERVAIS & GERIN,

AVOCATS,

Bureau : rue St. Joseph, maison de M. Dumoulin, ancien bureau de la banque du Haut-Canada

Trois-Rivières, 1er Mai 1877.

P. A. BOUDREAU,

AVOCAT.

Bureau et Résidence, rue Bonaventure, près de l'église paroissiale.

BRUNELLE & DUGRE

AVOCATS,

Bureau : No. 19 Rue du Platon

Trois-Rivières, 25 Juillet 1879

TURCOTTE & PAQUIN,

AVOCATS

Bureau : Rue des Champs, en face du Palais de Justice.

Trois-Rivières, 1er mai 1877.

CLAIR & HONAN,

AVOCATS ;

Bureau : Rue des Champs

Trois-Rivières, 1er Mai 1880

J. F. V. BUREAU

AVOCAT

Bureau : rue des champs, en face du Palais de Justice.

Trois-Rivières, 1er mai 1877

S. DELOTINVILLE,